



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 563-2020, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

Le règlement numéro 563-2020, décrétant une dépense de 6 874 802 \$ et un emprunt de 700 000 \$ pour la réfection du chemin du Rocher sur une distance de 8 700 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 juin 2020.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 18^E JOUR DE JUIN 2020.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Lyne Groleau, directrice générale et greffière de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 18 juin 2020, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce dix-huitième jour du mois de juin 2020.

Lyne Groleau